

Pour ce que par ces présentes
 nous avons ordonné que les
 dits seigneurs de la ville de
 Bourges soient tenus de
 faire faire par eux ou par
 leurs procureurs les réparations
 nécessaires à la ville de
 Bourges et de faire faire
 par eux ou par leurs procureurs
 les réparations nécessaires
 à la ville de Bourges

En témoin de ce que dessus
 nous avons signé ces présentes
 de notre main et du sceau de
 notre chancellerie le jour et
 au lieu susdits.

Louis de Bourbon
 Prince de Condé
 Duc de Bourbon
 Comte de Flandres
 Comte de Artois
 Comte de Bourgogne
 Comte de Flandres
 Comte de Artois
 Comte de Bourgogne

